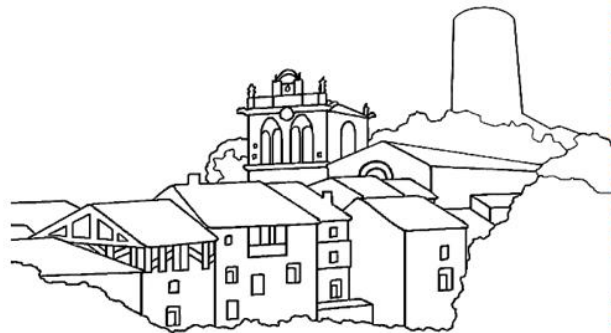


*Discours de*  
*Jean-Michel LOSEGO*  
*Maire d'Aurignac*



Monsieur le Député, Cher Joël Aviragnet,

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Garonne en charge du Dialogue citoyen, des Égalités et des Jeunesses, chère Sandrine Floureusses,

Messieurs les Maires et élus municipaux des communes voisines,

Mesdames les Directrices d'écoles et Mesdames et messieurs les enseignants,

Mesdames et messieurs

Chères et chers amis,

Je dois excuser

Monsieur le Sous-Préfet,

Monsieur le DASEN et Monsieur l'inspecteur de circonscription,

Madame la Présidente de la Région Occitanie,

Madame la Présidente de la 5C, représentée,

Bienvenue à l'école maternelle Joséphine BAKER d'Aurignac.

Encore tout à la bonne humeur de notre cheminement parmi les étals des commerçants du marché et avec la solennité de notre hommage à Samuel Paty et de notre rendez-vous, ici ce matin, je tiens à vous remercier de votre présence et de vos participations à cette cérémonie inaugurale donnant désormais un nom à notre école pour les plus jeunes élèves d'Aurignac et des communes rattachées : Benque, Boussan, Bouzin et Montoulieu-Saint-Bernard.

Nous clôturerons cette cérémonie en partageant le verre de l'amitié républicaine, tout en dégustant des produits achetés auprès des commerçants du marché. J'en

profite pour remercier dès à présent l'équipe municipale et quelques amis qui ont pris en charge cette organisation, ainsi que l'ensemble des services municipaux.

Je remercie aussi Marie-Hélène Fleurigeon et Aimée Baudon, qui ont conçu et imprimé le kakemono évoquant Joséphine.

Aujourd'hui se veut jour de réjouissance et de convivialité : la musique de Vincent et le texte de Jacques que nous entendrons plus tard illustrent bien l'esprit de l'instant que nous créons ensemble.

Vous entendrez également les conseillers municipaux des Jeunes, qui sont à l'origine de notre décision de graver le nom de Joséphine Baker au mur de la Maternelle.

La plaque vient d'être dévoilée par Eliot, élu au CMJ, et Sandrine Floureusses, VP du Conseil Départemental, elle sublime les valeurs que nous souhaitons voir cultivées dans cette collectivité éducative mixte que les enfants vont fréquenter pendant les trois premières années de leur parcours scolaire.

Pourquoi pas libellule ou papillon ? Ah ! ça, c'est une autre histoire, et c'est à l'autre école ... à l'école Jacques Prévert, notre école élémentaire qui porte le nom de ce fabuleux poète, né en 1900 et mort en 1977, jongleur de mots pour le théâtre ou le cinéma, pour la chanson et bien sûr pour la merveilleuse poésie de ses rimes que nombre d'entre nous ont apprises à l'école ... il ne manquerait que le raton-laveur !

Ici, aujourd'hui, c'est Joséphine BAKER

Oui, vous avez bien entendu, j'ai dit « Bakèr » à la française et non pas « Békeur » à l'américaine, car elle tenait elle-même à cette prononciation du pays de sa nationalité acquise, chérie et revendiquée.

Joséphine BAKER devrait faire partie de ses personnes dont on dit que l'on n'a pas besoin de les présenter, tellement leur histoire est connue de tous ; pourtant, il aura sûrement fallu attendre l'entrée des cendres de cette dame au Panthéon le 30 novembre 2021 pour que la lumière soit faite sur l'extraordinaire parcours de vie de cette citoyenne française que nous mettons à l'honneur aujourd'hui.

Peut-être, aviez-vous l'image de l'artiste, chantant et dansant avec une ceinture de bananes ?

Peut-être, aviez-vous en tête « j'ai deux amours, mon pays et Paris »

Plusieurs livres sont parus, des films et des documentaires diffusés aussi, retraçant l'épopée individuelle de ce personnage si singulier dans sa détermination à vivre, ses engagements courageux au service de la France et de l'humanité toute entière, son incomparable fraternité et son amour des enfants.

Des expositions lui ont été consacrées, parmi lesquelles celle organisée au Musée de la Résistance et de la Déportation de la Haute-Garonne de juin à octobre 2022 ; nous y avons d'ailleurs accompagnés les élus du Conseil Municipal des Jeunes.

Et ce sont bien ces jeunes élèves, engagés par leur mandat d'élu au CMJ depuis le 1<sup>5</sup> décembre 2021 dans l'action citoyenne, qui ont réfléchi, recherché, débattu et collectivement énoncé trois noms, parmi lesquels le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 Juin 2022, il y a tout juste 1 an, a retenu celui de Joséphine Baker

Nul besoin, donc, que je me lance dans une longue rétrospective biographique, rassurez-vous ! Mais quand même ... je me dois d'en dire 2 mots

Freda Joséphine McDonald, naît le 3 juin 1906, aux États-Unis, à St-Louis du Missouri ... Et Joséphine a la peau noire .....

Pourtant, la guerre de sécession a pris fin en 1865, amenant l'abolition de l'esclavage. Mais, dans l'État du Missouri, comme dans 12 autres états du sud, la ségrégation raciale, qui fait force de loi depuis 1896, va s'appliquer jusqu'en 1964 ... 1964 !! Même pas 60 ans ...

L'esclavage, c'était quand les personnes à la peau noire étaient considérées comme propriété des personnes à la peau blanche, comme du matériel de travail, comme un outil animé ...

La ségrégation raciale, c'est dire que, théoriquement, les blancs et les noirs sont égaux en droit, mais dans une organisation où, selon sa couleur de peau, on vit physiquement séparé de ceux de l'autre couleur ; et cela concerne tous les moments de vie la quotidienne, du travail, et de l'exercice des droits civils : il y a des magasins pour blancs et des magasins pour noirs, des églises pour blancs et des églises pour noirs, des écoles pour blancs et des écoles pour noirs ... Dans les faits, ça veut donc dire PAS D'EGALITE ...

Et, Joséphine à la peau noire dira « *Un jour, j'ai réalisé que j'habitais dans un pays où j'avais peur d'être noire. C'était un pays réservé aux Blancs. Il n'y avait pas de place pour les Noirs. J'étouffais aux États-Unis. Beaucoup d'entre nous sommes*

*partis, pas parce que nous le voulions, mais parce que nous ne pouvions plus supporter ça... »*

Alors, quelle école pour Joséphine ?

La conjoncture familiale la fera vite « l'aînée » d'une fratrie recomposée dans une famille pauvre qui doit se nourrir ; elle sera mise au travail, placée par sa mère chez des gens aisés pour des travaux domestiques.

C'est en février 1920, encore à l'âge de 13 ans, que Joséphine quitte l'école pour se marier et donc devenir Joséphine Baker ; elle continue à vivre dans la maison familiale avec son mari.

Né dans une famille d'artistes, elle danse depuis « toujours » ; elle intègre une troupe itinérante, et, lors d'une tournée, elle rencontre celui qui, en 1921, devient son second mari .... Joséphine a alors 14 ans.

Elle le quitte à 16 ans, poursuivant résolument son ambition de devenir une artiste célèbre.

L'école et Joséphine, ç'aura été bref et discontinu ; ce qu'elle apprend ce n'est pas sur les bancs d'une classe.

C'est dans la trivialité quotidienne du monde des adultes, que sa force de vie et son courage vont lui servir de diplômes de vie.

De la France, elle disait : « *Ici, on me prend pour une personne et on ne me regarde pas comme une couleur* ».

En France, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

Par le brassage relationnel qu'elle propose, du seul fait des hétérogénéités sociales des familles et des singularités personnelles des élèves, l'école est le creuset de la rencontre des autres, de la confrontation de soi à la collectivité, d'ajustement de son ego pour l'adaptation à la vie sociale et à son environnement.

Instruire l'enfant, c'est le faire entrer dans le vaste monde et l'y accompagner afin qu'il se construise et y trouve sa place, au mieux de son autonomie et de ses compétences acquises.

On peut se dire que cette démarche, c'est également celle de la lionne, de l'aigle, du vautour et des parents renards qui vont élever leurs petits jusqu'à ce qu'ils puissent

se débrouiller par eux-mêmes, se protéger et se défendre, s'il le fallait. Voyez comment les canetons suivent la mère cane ....

Et tous sont dans le même monde, le lion et la gazelle, le renard et la poule, chacun pleinement libre de conduire sa vie, au gré de sa nature....

Et le monde des animaux ainsi organisé, chacun sait où est sa place....

Et c'est pareil chez les primates, nos très proches cousins, gorilles, chimpanzés avec lesquels nous partageons 98 % de notre ADN.

C'est comme ça, c'est naturel .....

Mais pour l'Humain, l'accès à l'école laïque de la République est le meilleur vecteur de construction d'un peuple instruit, fraternel et solidaire.

Ce qui distingue l'être humain des autres animaux et êtres vivants de la planète Terre, c'est sûrement sa capacité de réflexion, de conceptualisation, d'élaboration mentale, de conscience de soi et de discernement des autres.

Chacun est libre de sa philosophie, de ses croyances et de sa conception du monde et de la vie. « Chacun est libre », ce serait encore de l'ordre de la nature ; conscient de son environnement et des autres, l'Homme organise ses pensées et structure son mode de vie en ligne de conduite.

Cette démarche, inhérente à l'évolution de l'espèce humaine depuis toujours, s'appelle la culture.

C'est ainsi que la culture pourrait différencier l'humain de l'animal.

Les parents humains vont alors instruire leurs enfants sur les principes de leur culture.

Et cette culture, confrontée aux autres, va elle-même évoluer, dans un sens ou un autre, induisant de nouvelles règles et de nouveaux comportements chez les personnes de la collectivité concernée.

Dans une démocratie, lorsqu'une ligne de conduite est en accord avec la majorité des individus d'une même entité de population (un pays, une région, un département, une commune), l'expression de cet accord est formalisée par un vote ; dès lors, tous les individus de la même population vont adopter cette ligne de conduite, inscrite dans un Code et régie par une loi.

C'est la loi commune des hommes et des femmes, libres citoyens, souverains dans les choix qui concernent leur vie commune, c'est-à-dire tous les moments appelés « de vie publique ».

Pour la vie privée, chacun fait ce qu'il veut chez lui (dans le respect de son voisinage et de son environnement y compris celui proche des membres de sa famille).

Cette séparation de l'espace privé et de l'espace public et la garantie d'exercice de son droit individuel dans chacun des deux espaces s'appelle la laïcité.

Ce principe de laïcité est inscrit dans la Constitution de la République française.

Ainsi, l'école publique de la République française est une école laïque.

Dans les États-Unis de la jeunesse de Joséphine, jeune fille à la peau noire dans une population majoritairement à la peau blanche, les libertés et les droits ne sont pas les mêmes selon la couleur de peau ...

En France, l'école est un droit pour tout enfant de moins de 18 ans, quelle que soit sa situation ou son origine. Le Code de l'Éducation Nationale précise « Aucune condition de nationalité ne doit être opposée et aucune discrimination ne doit être faite pour les enfants étrangers ».

En France, les parents ont l'obligation de donner une instruction à leur enfant ; ils peuvent choisir le mode de cette instruction (public, privé, à domicile).

L'objectif est que l'enfant atteigne la maîtrise du socle commun des connaissances à la fin de la scolarité obligatoire.

À l'école, et ainsi donc dès l'entrée à trois ans à l'école maternelle, l'action pédagogique d'éducation portée par les enseignants donne le sens sociétal de ces temps partagés : dans un même objectif individuel d'acquisition de connaissances et de développement de compétences, chaque enfant a droit à la même considération, chaque élève aux mêmes enseignements.

L'école de la République, c'est l'apprentissage pour soi, avec les autres de sa classe ; c'est aussi l'apprentissage de soi, parmi les autres individus ...

Aller à l'école, c'est apprendre et se former à faire société ...

En France, l'école publique est gratuite.

En France, l'instruction des enfants du peuple, appelés à devenir les citoyens décideurs de demain est solidairement payé par les contribuables de l'ensemble du pays.

L'organisation territoriale de l'enseignement est administrée en 30 académies.

Dans chaque académie, l'inspecteur de l'Éducation Nationale détermine et organise les moyens nécessaires à la meilleure qualité possible de service à rendre aux élèves, dans le respect des conditions de travail des enseignants.

Vous l'avez compris, c'est cette dynamique de gestion des effectifs de personnels enseignants qui anime régulièrement notre relation communale avec l'autorité académique ; y aura-t-il tous les enseignants à la rentrée ?

Cette année encore, l'éventualité de la fermeture d'une classe de maternelle s'est posée.

Nous savons depuis de ce jeudi 22 juin que le poste est conservé pour cette rentrée 2023.

Je remercie, ici, Monsieur LECLERC, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, le DASEN, qui a su reconnaître le bien fondé des attentes conjointes des familles, représentées par l'APE, et de la Municipalité d'Aurignac ainsi que des maires des communes voisines dont des enfants résidents sont élèves aurignacais.

L'école républicaine et ses valeurs, auxquelles nous sommes très attachés, est un vecteur majeur de construction et de développement individuel, toujours en interrelation avec les autres élèves, les enseignants et tous les autres adultes de cette « instance éducative ».

En milieu rural, l'école est parfois le premier, sinon le seul, lieu d'ouverture sociale de l'enfant, y compris en considérant le bus du transport quotidien, la cantine et les temps d'ALAE.

Très attachés aux valeurs de notre école républicaine, nous croyons toujours que l'école instruit ses élèves et forme nos citoyens de demain, relais majeurs pour l'activité économique et la vitalité de notre bassin de vie.

Gageons que l'opération d'aménagement et de modernisation des bâtiments de l'école Joséphine Baker confirmera sa pertinence de service sur le territoire commingeois.

Nous avons, en effet, engagé une opération d'un montant de 400 000 €TTC afin d'améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants par le changement du fonctionnement thermique et énergétique de ce vieux bâtiment.

Les travaux débiteront dans une semaine pour s'échelonner tout au long de l'année scolaire à venir.

Pour dire le sens de l'attribution d'un nom à nos établissements scolaires, je ne résiste pas à l'évocation de celui du collège, en citant simplement le texte de son site internet :

*Émile-Paul Vayssié est arrivé à Aurignac pendant la Seconde guerre mondiale. Instituteur pendant la guerre, il se heurte à des effectifs pléthoriques dus aux réfugiés.*

*Madame Vayssié était chargée des CP, CE1, CE2 et Émile-Paul Vayssié du CM1 et CM2.*

*Très vite, dès 1945, il s'entête dans ce petit canton à créer le cours complémentaire.*

*Tâche difficile, le canton est rural, peuplé de façon disséminée à forte prédominance agricole. En 1946 il crée donc la 1ère classe de 6ème, se chargeant de pratiquement tout l'enseignement. Il fait transformer le bâtiment de la rue des remparts, crée 4 classes et une cantine régie par lui-même.*

*De 1950 à 1960 le cours complémentaire se développe. Le recrutement se fait avec des élèves recrutés dès le CM2 par le concours d'entrée en 6ème ou en 5ème après la Fin d'Études ou le Certificat d'Études. L'agriculture commence à se mécaniser et bien des parents comprennent que leur propriété ne sera plus viable. Émile-Paul Vayssié prendra une part importante à la scolarisation des élèves du canton.*

*En 1959 Monsieur Vayssié fait admettre à l'administration la construction d'un établissement fonctionnel qui sera terminé en 1963 : la rentrée d'Octobre 1963 aura lieu dans le nouvel établissement qui sera très vite trop petit. La population prend conscience de l'indispensable présence d'un Collège cantonal.*

*En 1969 le statut du P.E.G.C. fidélise le personnel et Émile-Paul Vayssié verra enfin la situation du Collège presque institutionnalisée. Il faudra toutefois attendre la nationalisation de 1978 pour que toute menace soit écartée.*



Que dire ?

Que rien n'est jamais acquis en zone rurale ?

Que l'Histoire repasse les plats ?

Car, aujourd'hui, il s'agit toujours de pouvoir accueillir tous les enfants en droit de recevoir les enseignements de l'école de la République de France ; et aujourd'hui aussi, il appartient au Maire de rendre possible la scolarisation des enfants de familles réfugiées, contraintes de fuir leur pays pour sauver leur vie, et essayant de trouver un coin de terre apaisée, où leur différence de couleur de peau, leur religion, leur ethnie, leur culture, leur identité, ne soit pas le prisme ségrégationniste du regard qu'on leur porte ....

Quoi de plus beau, de plus noble, de plus humain, que d'ouvrir sa classe à tous les élèves, un peu comme une classe « arc-en-ciel » pour faire un clin d'œil à Joséphine ?

Si la gestion du secondaire relève du Conseil Départemental, les deux écoles du niveau primaire sont communales ; il appartient donc au maire et au conseil municipal d'accompagner chacune des deux instances scolaires au mieux des besoins spécifiques de chaque projet pédagogique.

Notre équipe municipale est particulièrement attentive au bon fonctionnement de ses écoles, depuis la conservation, l'entretien ou l'évolution adaptative des locaux et infrastructures dédiées, en passant par les dotations d'équipements ou financières liées aux activités scolaires.

Au-delà des conditions matérielles de l'exercice d'élève, l'enfant doit pouvoir être psychologiquement disponible pour être mieux accessible aux apprentissages

La réussite passe par l'appétence aux savoirs, pas seulement par les capacités intellectuelles

Pour quelques 180 journées annuelles, chaque enfant va passer de la rue à l'école, de son milieu naturel à celui de sa formation de citoyen éduqué : ici l'espace des parents, ici l'espace des élèves.

Le mode de vie dans l'institution scolaire est codifié par le Règlement intérieur de l'établissement. Établi par la directrice ou le directeur, conformément au règlement départemental, il est examiné et voté par le Conseil d'école, définissant ainsi les

droits et devoirs de chacun des membres de cette communauté éducative : enseignants et personnel, parents et élèves, partenaires et intervenants extérieurs. Chaque parent qui, pendant les 8 années d'enseignement élémentaire, conduit son « individu enfant » de la maison à l'entrée de l'école, participe et contribue aux conditions d'esprit et de disponibilités intellectuelles du même « individu élève » que reçoit l'enseignant.

À l'école primaire d'Aurignac, depuis la rentrée de septembre 2022, une charte de bonne conduite est en application. Jusqu'à la prise en compte de l'espace physique de transition « vie familiale et sociale » à « vie scolaire », elle précise, régule et harmonise les obligations et droits de chaque partie prenante dans le parcours scolaire de chaque élève ; elle contribue d'autant plus à la structuration mentale de l'enfant qu'elle est effectivement adoptée par les parents.

Conjointement élaborée par les enseignants et la Municipalité et présentée en séance du Conseil d'école aux représentants des familles qui ont donné leur aval, la charte précise et rappelle comment, chaque acteur partenaire dans son rôle, quand l'enseignant et les parents sont objectivement alliés dans le projet scolaire, l'élève conforte ses chances de réussite en même temps que l'enfant construit une identité mieux assurée, avec une meilleure confiance en soi pour composer sa place au monde.

Vous avez, j'espère, pu percevoir la haute estime dans laquelle je tiens l'institution de l'école laïque républicaine, et je veux, ici, dire la satisfaction de notre Municipalité pour l'engagement et la dynamique de Mmes Cry, Magerl et Servat, enseignantes de la maternelle ; je veux également citer les agents de la commune Mmes Juffrault, Mayet et Cames, qui œuvrent à la logistique technique ou administrative, et j'aurais également une attention reconnaissante pour le service que l'équipe de l'ALAE amène dans la journée auprès des élèves.

Victor Hugo a dit « Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons ».

L'école maternelle Joséphine Baker, nous la voulons ouverte à tous ses enfants pour qu'ils s'élèvent libres, au meilleur des valeurs de respect des autres et de fraternité solidaire, celles-là même qui nous ont amenées à choisir le nom de cette école.

Permettez-moi encore de citer Prévert

« Le racisme et la haine ne sont pas inscrits dans les péchés capitaux ; ce sont pourtant les pires »

Soyez, désormais, bienvenus à l'école Joséphine Baker.